

que. Tout à coup la chanson s'éteignit et le chanteur disparut. Il venait de tomber dans un fossé béant sous ses pas.

Comme il barbotait dans la fange dont la fosse était pleine, passèrent deux autres ouvriers mégisseries, les nommés B... et T... Ils ne purent voir un confrère en si piteux état sans l'aider à en sortir. Ils le tirèrent donc hors du fossé, et le tenant chacun par un bras, ils s'en allèrent avec lui vers Paris.

La route ne pouvait se faire sans quelques stations chez les débiteurs de consolation. Aussi était-il plus de minuit lorsque l'on entra dans ce dédale de rues étroites et tortueuses qui avoisinent le Panthéon. Arrivés dans la petite rue des Anglais, l'un des compagnons d'Adolphe lui donna un croc-en-jambe qui l'étendit sur le pavé. Tous deux se précipitèrent en même temps sur le malheureux ivrogne, le frappèrent de coups de pied et de coups de poing, lui enlevèrent sa bourse et lui arrachèrent sa montre avec la chaîne qui la soutenait.

Cependant les cris de la victime avaient attiré une ronde de sûreté. Elle arriva si brusquement sur les malfaiteurs qu'ils n'eurent pas le temps de se reconnaître et furent arrêtés en flagrant délit.

Ces audacieux voleurs furent conduits au poste du quai Montebello, à la disposition du commissaire de police de la section, qui les a envoyés le lendemain à la préfecture de police.

Quant à Adolphe il avait été reconduit à son domicile après avoir reçu les soins que réclamait son état.

Une regrettable scène a eu lieu avant-hier à l'Hôtel-de-Ville, au moment du tirage au sort des conscrits.

Un nommé N..., ouvrier ébéniste, troublait par des cris inconvenants l'opération qui avait lieu. Invité plusieurs fois au silence par les gendarmes de service, il n'avait pas tenu compte de leurs observations. Le tapage qu'il faisait était devenu intolérable, deux militaires se mirent en devoir d'expulser de la salle le perturbateur. Celui-ci commença alors avec les agents de la force publique une lutte des plus violentes. Il les frappa de la façon la plus brutale et les injuria. On parvint cependant à se rendre maître de lui et à le faire sortir.

On le conduisit au poste voisin, lorsque tout à coup on le vit s'affaïsser et tomber inanimé entre les mains de ceux qui le tenaient. Il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, provoquée par un accès de colère. Fort heureusement un médecin, qui par hasard se trouvait là, pratiqua immédiatement une saignée à N... On parvint à lui faire reprendre connaissance, mais son état demeurant grave, il a été transporté à l'hospice.

M. Tahan, marchand de nécessaires, nous prie de déclarer que les dessins du prie-Dieu destiné à l'exposition de

Londres ont été faits par M. Champion, son adversaire.

DEPARTEMENTS.

Orse (Beauvais), 23 mars. — M. Dupont-White, procureur de la République, auteur de la Ligue à Beauvais, et de plusieurs autres écrits non moins estimés, vient de mourir dans sa cinquantième année.

Ardeche (Privas), 20 mars 1851. — La Cour d'assises de l'Ardeche était saisie aujourd'hui de la fameuse affaire du banquet légitimiste qui eut lieu à Nîmes, le 14 juillet dernier.

Comparaisaient, comme inculpés, MM. de Lourdoeux, Magne, Limague et Julien. Sur la plaidoirie de M. de Thorigny, ancien avocat-général à Paris, ils ont tous été acquittés.

Cette cause avait mis sur pied une grande partie de la population privadoise et de celle des communes environnantes.

ETRANGER.

Belgique. — On lit dans le Courier de l'Escaut, du 24 mars :

« Un voile épais couvre toujours l'affaire de Bocarmé. Seulement, comme nous l'avons annoncé, M. Heughebaert a fait jeudi matin son rapport à la chambre du conseil de notre Tribunal. Le dossier de cette affaire est des plus volumineux, et cela se conçoit en présence du nombre considérable de témoins qui ont été entendus.

« M. le juge d'instruction Heughebaert a déployé tant de talent, de zèle et de persévérance dans l'instruction de cette cause à jamais mémorable, que là où tout n'était que mystère, les faits paraissent tellement clairs et précis que la moindre hésitation n'est plus permise.

« Le mystère de cette terrible affaire se déroulera sans doute devant les prochaines assises qui s'ouvrent le 5 mai. « Quoique l'instruction de cette affaire soit terminée, M. Hubert, procureur du roi, M. Heughebaert, juge d'instruction, et M. Dubois, commis-greffier, se sont rendus vendredi au château de Bitumont, pour faire de nouvelles fouilles dans un endroit du fossé qui avait été désigné par nos magistrats.

« Rien n'a encore transpiré sur le résultat de ces recherches.

« M. de Bocarmé n'assistait pas à cette épreuve comme l'annonce l'Economie, et par conséquent ne pouvait pas être très abattu. Besoin n'était dès lors de gendarmes ni d'escorte. »

Prusse. Grefswald (Poméranie), le 19 mars. — C'est aujourd'hui que la nouvelle accusation de faux contre M.

Hassenpflug (Voir le numéro de la Gazette des Tribunaux du 12 mars courant) devait être jugé par le Tribunal criminel de première instance de noire ville.

A dix heures du matin, cette affaire a été appelée, l'accusé n'a pas comparu; mais en son nom, M^e Grundler, avocat, a demandé un délai de deux mois pour réunir des preuves et des documents nécessaires pour la justification du prévenu.

Le Tribunal a accordé un délai de quinze jours.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT (Mayence), le 21 mars. — Antoine Seebold, l'assassin de M. l'abbé Nickels (V. la Gazette des Tribunaux du 22 du présent mois), est toujours au secret. Il résulte des renseignements qui ont été pris sur son compte, qu'il a travaillé comme ouvrier chez des cordonniers allemands à Besançon et à Marseille; qu'il s'est ensuite engagé dans la légion étrangère en Algérie, et en a été expulsé pour mauvaise conduite.

Il paraît que c'est un homme à opinions très exaltées en politique comme en toute autre chose. Les deux blessures qu'il a faite à M. Nickels, et qui d'abord semblaient assez légères, ont malheureusement empiré, et l'état de ce vénérable ecclésiastique, vu son âge avancé, inspire de vives inquiétudes.

Une œuvre nouvelle et importante de l'auteur de l'Histoire des Français, l'Histoire de Paris, par M. Théophile Lavallée, paraîtra demain mercredi à l'ancienne librairie Hetzel et chez l'éditeur Martinon.

Bourse de Paris du 24 Mars 1851.

Table with financial data including 'AU COMPTANT', 'A TERME', and various exchange rates for different currencies and commodities.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET. Table with columns for 'AU COMPTANT' and 'AU COMPTANT' listing various railway lines and their prices.

SPECTACLES DU 25 MARS. List of theatrical performances including Opéra, Comédie-Française, Opéra-Comique, Théâtre-Français, etc.

VENTES IMMOBILIÈRES. AUDIENCES DES CRIMÉS. MAISON ET MAISON avec JARDIN A PARIS A COLOMBES. DEUX MAISONS A PARIS. MAISON RUE BEURRIÈRE. MAISON RUE SAINTE-ANNE.

PROPRIÉTÉ ET PIÈCE DE VIGNE. DOMAINE DE CUIS (MARNE). TERRAIN PROPRE A BATIR. MAISON RUE BEURRIÈRE. MAISON RUE SAINTE-ANNE.

VENTE sur licitation, le jeudi 10 avril 1851, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles. MAISON RUE SAINTE-ANNE. MAISON RUE SAINTE-ANNE.

MAISON RUE SAINTE-ANNE. BEAU DOMAINE. SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES DE MONTCHANIN. MM. LES ACTIONNAIRES. CHOCOLAT PERRON.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS. Paris, passage de la Longue-Alée, 5. Tribunal de Commerce. Avis. Faillites. CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. VÉRIFICATION ET AFFIRMATIONS.

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Faillites. CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. VÉRIFICATION ET AFFIRMATIONS.

REDUCTION DE COMPTES. AFFIRMATIONS APRÈS UNION. AFFIRMATIONS APRÈS UNION.

Séparations. Demandes en séparation de biens. Demandes en séparation de biens. Demandes en séparation de biens.

Imprimerie DEGA. CUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.